



Facile à lire et à comprendre

Mode d'emploi de la banque



ASSOCIATION FRANÇAISE DES PERSONNES
HANDICAPEES INTELLECTUELLES



FONDATION
CREDIT COOPERATIF
FONDATION D'ENTREPRISE

Document réalisé avec le soutien de



Directeur de la publication : Cédric MAMETZ

Responsable de la rédaction : Céline SIMONIN, Chargée de projets Nous Aussi

Conception graphique : La Suite + Co et Lauriane AMIRAULT

Auteur des pictogrammes : Sergio PALAO

Provenance des pictogrammes : ARASAAC (<http://catedu.es/arasaac/>)

Licence des pictogrammes : CC (BY-NC-SA)

Impression : SIPAP OUDIN

Référence STACI : NOUS 2014

© Nous Aussi 2014



Nous Aussi,

Association française des personnes handicapées intellectuelles

BP 310 - 75867 Paris Cedex 18

Tél : 01 44 85 50 50 - Fax : 01 44 85 50 60

nous-aussi@unapei.org

<http://nousaussi.over-blog.com>

Un outil

pour une vie quotidienne plus simple

La banque est un endroit important

pour la vie de tous les jours.

C'est l'endroit où nous pouvons mettre et prendre notre argent.

Mais ce n'est pas toujours facile de comprendre

comment fonctionne une banque.

Ce mode d'emploi explique en facile à lire et à comprendre

comment fonctionne la banque

et comment utiliser un compte bancaire.

Ce mode d'emploi est fait pour aider toutes les personnes

pour qui la lecture est difficile

ou qui ont des difficultés de compréhension.

Ce mode d'emploi est aussi fait pour les conseillers bancaires,

pour les aider à rendre simples des sujets compliqués.

Merci à tous ceux qui nous ont aidé à écrire ce guide
et en particulier :

- les délégations locales de Nous Aussi ;
- les membres du groupe de relecture :

Jean-Baptiste, Jean-Philippe et Emmanuel.

Merci à la Fondation Crédit Coopératif
pour sa confiance et son soutien.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Mametz', written over a horizontal line.

Cédric Mametz,

Président de Nous Aussi

Sommaire

1. A quoi sert la banque ?	page 7
2. Ouvrir un compte bancaire	page 8
3. Les différents moyens de paiement	page 13
4. La sécurité des moyens de paiement	page 21
5. Gérer mon argent	page 23

1. A quoi sert la banque ?

La banque c'est important

car c'est l'endroit où je peux mettre et prendre mon argent.



C'est plus sûr de mettre mon argent à la banque
que de le laisser chez moi.



Ce mode d'emploi m'explique comment fonctionne la banque
et comment utiliser mon compte bancaire.



Je peux demander de l'aide pour lire ce mode d'emploi.

Par exemple, mon conseiller bancaire peut m'aider.



Mon tuteur ou mon curateur peut aussi m'aider.

2. Ouvrir un compte bancaire

Quand je vais à la banque pour ouvrir un compte,
la banque va me demander ma carte d'identité
et un justificatif de domicile.



Un justificatif de domicile est un document officiel
où il y a mon adresse.



Par exemple, une facture.

Quand je vais à la banque pour ouvrir un compte,
ma banque doit vérifier
si j'ai une mesure de protection juridique.



Une mesure de protection juridique
est une décision prise par un juge
pour aider les personnes
qui ont du mal à bien utiliser leur argent.



Les mesures de protection juridique sont :

- la sauvegarde de justice ;
- la curatelle simple ;
- la curatelle renforcée ;
- la tutelle.



La sauvegarde de justice me laisse
prendre des décisions seul.



Si ce sont de mauvaises décisions,
elles peuvent être annulées.

Si je suis sous curatelle simple,
je prends seul les décisions les plus faciles.



Le curateur m'aide
pour les décisions les plus importantes.
Nous prenons les décisions ensemble.



Si je suis sous curatelle renforcée,
le curateur m'aide pour plus de décisions.

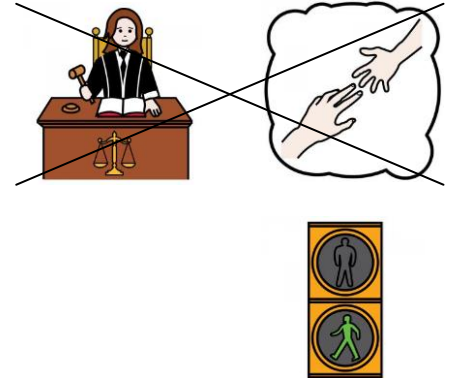


Si je suis sous tutelle,
le tuteur prend les décisions.
Il peut prendre des décisions sans moi.

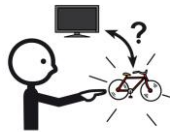


Si je n'ai pas de mesure de protection juridique,
je peux :

- ouvrir un compte ;
- gérer mon compte comme je veux.

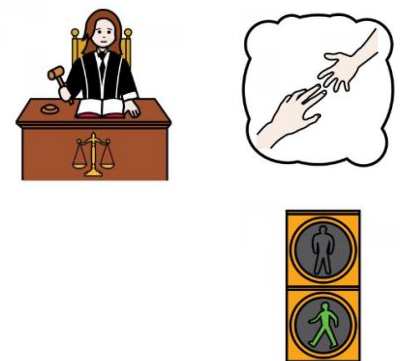


Gérer mon compte,
cela veut dire décider ce que je veux faire
avec mon argent.



Si je suis sous sauvegarde de justice,
je peux aussi :

- ouvrir un compte ;
- gérer mon compte comme je veux.



Si je suis sous curatelle simple :

- je peux ouvrir un compte ;
- ma curatelle est marquée dans le dossier ;
- le juge des tutelles décide

ce que je peux faire seul

et ce que je ne peux pas faire seul

concernant mon compte ;

- le curateur est là
pour m'aider à gérer mon compte,
pour m'aider à décider.



Si je suis sous curatelle renforcée :

- je ne peux pas ouvrir seul un nouveau compte ;
- ma curatelle est marquée dans le dossier ;
- je ne peux pas décider seul

du paiement de mes dépenses,

le curateur s'occupe

du paiement de mes dépenses.



Si je suis sous tutelle :

- je ne peux pas ouvrir seul un compte ;
- je ne peux pas gérer seul mon compte ;
- je ne peux pas faire de chèques ;
- c'est le tuteur qui gère mon compte ;
- ma tutelle est marquée dans le dossier.



Quand j'ouvre un compte, je signe un contrat.

La banque signe aussi le contrat.



Un contrat est un document.

Le contrat dit ce que doivent faire

les personnes qui l'ont signé.

A la banque le contrat s'appelle convention de compte.

3. Les différents moyens de paiement

Les moyens de paiement,
c'est ce que j'utilise pour payer.

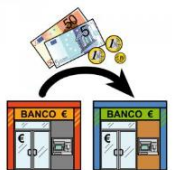
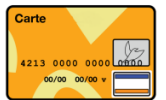


La banque décide avec moi des moyens de paiement
que je peux utiliser.



Il y a plusieurs moyens de paiement :

- l'argent liquide ;
- la carte de paiement ;
- le chéquier ;
- le virement.



L'argent liquide

L'argent liquide, c'est les billets et les pièces.



La carte de retrait donnée par la banque
me permet de retirer une somme d'argent liquide
au distributeur automatique de billets.



Cette somme est discutée avec la banque
et avec mon tuteur ou mon curateur.



Nous décidons en fonction de l'argent que j'ai.

Si j'ai beaucoup d'argent,
je peux retirer une grosse somme.



Si je n'ai pas beaucoup d'argent,
je peux retirer une petite somme.

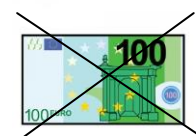


Je peux retirer cette somme chaque semaine.

Par exemple, je peux retirer 70€ par semaine.



Si j'essaie de retirer plus d'argent la même semaine,
la carte se bloque.



La carte de paiement

Avec la carte de paiement,

je peux :

- retirer de l'argent ;
- payer mes courses.



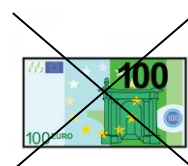
Pour la carte de paiement aussi,
nous pouvons décider d'une somme
à ne pas dépasser.



Par exemple je peux payer 70 €.



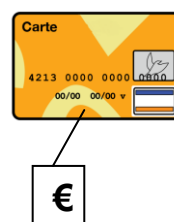
Si j'essaie de payer plus, la carte se bloque.



Souvent la carte n'est pas gratuite.

Il faut payer la banque pour avoir la carte.

C'est une dépense en plus.



Le chéquier

Parfois la banque va me proposer un chéquier.

Le chéquier est gratuit.



Le chéquier contient plusieurs chèques.

Le chèque est une feuille spéciale.



Avec chaque chèque, je peux payer.

Pour cela il faut écrire sur le chèque :

- la somme d'argent en chiffres ;
- la somme d'argent en lettres ;
- l'ordre :

c'est le nom de la personne

ou du magasin

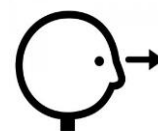
à qui je fais le paiement.

- le lieu et la date.

Il faut aussi signer le chèque.



Je dois vérifier que j'ai assez d'argent sur mon compte avant de faire un chèque.



Attention,
certains magasins ne prennent pas les chèques.
Il faut vérifier avant.

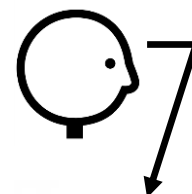


Les personnes qui doivent me donner de l'argent peuvent me payer avec un chèque.



Quand on me donne un chèque,
je dois vérifier :

- que c'est la bonne somme d'argent ;
- que mon nom est sur le chèque ;
- que le chèque est daté et signé.



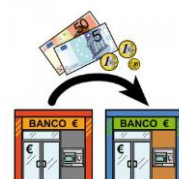
Pour que l'argent soit mis sur mon compte,
je dois déposer le chèque à la banque.



Le virement

Le virement,

c'est de l'argent qui passe d'un compte à un autre.



Par exemple,

mon salaire ou mes allocations

sont virés sur mon compte.



Par exemple,

l'argent pour payer la facture EDF

va de mon compte au compte d'EDF.



Pour que de l'argent soit mis sur mon compte,

j'ai donné un relevé BIC/IBAN.



Le relevé BIC/IBAN est un document.

Le relevé BIC/IBAN donne toutes les informations

pour que l'argent soit viré sur mon compte.

C'est comme l'adresse de mon compte.

Il y a des relevés BIC/IBAN dans mon chéquier.



Je peux aussi demander des relevés BIC/IBAN à ma banque.



Le relevé BIC/IBAN sert aux personnes
qui veulent mettre de l'argent sur mon compte.



Ces personnes ne peuvent pas s'en servir
pour prendre de l'argent sur mon compte.

Pour qu'une personne prenne de l'argent sur mon compte,
il faut que je lui donne un mandat SEPA.



Le mandat SEPA est une autorisation
de prendre l'argent sur mon compte.

A la banque on appelle cela une autorisation de prélèvement.

Un prélèvement c'est prendre l'argent.

Pour donner un mandat SEPA :

- je donne mon relevé BIC/IBAN ;
- je remplis et je signe un formulaire.



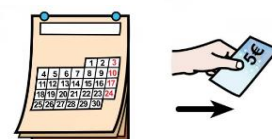
+

FORMULAIRE	
APELLIDOS	
NOMBRE	
DIRECCIÓN	
TELÉFONO	
POBLACIÓN	
MOTIVO	
Fecha y firma	

Le formulaire donne l'autorisation
d'utiliser le relevé BIC/IBAN
pour prendre de l'argent sur mon compte.

FORMULAIRE	
APELLIDOS	
NOMBRE	
DIRECCIÓN	
TELÉFONO	
POBLACIÓN	
MOTIVO	
Fecha y firma	

Après l'autorisation,
l'argent est pris de façon automatique.



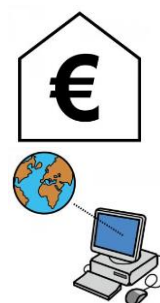
Par exemple,
je paye EDF par prélèvement automatique.



EDF a reçu mon autorisation.

Chaque mois, EDF prend l'argent que je lui dois.

Pour payer quelqu'un,
c'est aussi possible de faire des virements,
au guichet de la banque ou par internet.



Pour cela,
la personne que je dois payer me donne son relevé BIC/IBAN.

RELEVÉ BIC/IBAN	
NOM, PRÉNOM, COGNOM	
RUE, N°	
VILLE, PAYS	
Téléphone	
Date de naissance	
Date de signature	
Signature	

4. La sécurité des moyens de paiement

Avoir des moyens de paiement,
c'est aussi avoir des responsabilités.



Il faut faire attention.

Les cartes sont données avec un code secret.



Je dois apprendre mon code.

Je ne dois pas donner mon code à d'autres personnes.



Je ne dois pas mettre mon code dans mon portefeuille.

Je dois cacher mon code quand j'utilise ma carte.

Attention au vol.



Quand j'utilise ma carte ou mon chéquier,
je dois faire attention à la sécurité.



Si je perds ou si on me vole mon chéquier ou ma carte,
je dois tout de suite appeler ma banque
pour faire opposition.

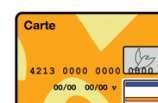


Faire opposition,
cela veut dire que la banque va faire tout le nécessaire
pour que personne n'utilise le chéquier ou la carte.



Si je ne fais pas opposition,
je risque qu'on me prenne tout l'argent qui est sur mon compte.

Quand je fais opposition,
ma banque fait aussi le nécessaire
pour que j'ai rapidement un nouveau chéquier
ou une nouvelle carte avec un nouveau code.



Attention aux paiements sur internet.
Il y a des règles spéciales de sécurité.
Mon conseiller bancaire peut m'expliquer.



5. Gérer mon argent

Gérer mon argent,

c'est décider ce que je fais avec mon argent

et faire attention à mes dépenses.



Si j'ai une mesure de protection juridique,

le tuteur ou le curateur est là pour m'aider.



Si je n'ai pas de mesure de protection juridique,

le conseiller bancaire est là pour m'aider.



Dans tous les cas,

le conseiller bancaire est là pour répondre

à toutes mes questions.



Je ne dois pas hésiter à lui poser des questions.



Conseils pour gérer mon argent

Je dois connaître mes dépenses.



Nous avons tous des dépenses
qui sont les mêmes tous les mois.



Ce sont des dépenses fixes.

Par exemple,

le loyer et la nourriture sont des dépenses fixes.



Une fois que toutes les dépenses fixes sont faites,
il reste le reste à vivre.



Le reste à vivre est ce qui me reste pour faire des économies
ou pour les dépenses spéciales.



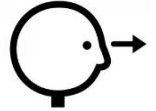
Par exemple, les dépenses spéciales sont :



- acheter des vêtements ;
- aller au restaurant ;
- acheter un cadeau d'anniversaire.



Je dois aussi regarder mes comptes.



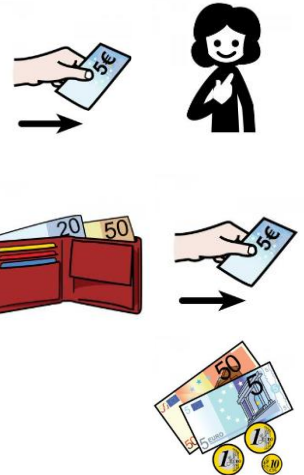
Tous les mois, la banque envoie un relevé.

Le relevé est un document.



Sur le relevé, il y a :

- le crédit : c'est l'argent versé sur mon compte.
par exemple le salaire et les allocations ;
- le débit : ce sont toutes mes dépenses ;
- le solde : c'est ce qui reste sur le compte.



Le solde est négatif quand il y a le signe moins.

Par exemple : -200 €.



Le solde est positif quand il y a le signe plus.

Par exemple : +200 €.



Si le solde est négatif, attention :

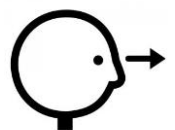
j'ai beaucoup trop dépensé.



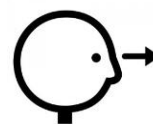
Si le solde est positif,

je dois vérifier que j'ai assez d'argent

pour les dépenses des prochains jours.



Dans tous les cas,
je dois vérifier que les dépenses sur le relevé
sont des dépenses que j'ai vraiment faites,
pas les dépenses de quelqu'un d'autre.



Economiser

Economiser, c'est mettre de l'argent de côté.
A la banque, on appelle cela épargner.



Avoir de l'argent de côté est utile.



Par exemple, si je dois faire une grosse dépense
ou si je perds mon travail.

La banque a plusieurs solutions pour épargner.
Le mieux c'est d'aller voir ma banque pour en parler.



Si je suis sous mesure de protection juridique,
je vais voir ma banque
avec mon tuteur ou mon curateur.



Emprunter

Quand on a un projet qui coûte un peu cher,
on peut demander de l'argent à la banque.



On appelle cela emprunter.



On appelle aussi cela prendre un crédit.

Par exemple,

je veux acheter un scooter à 3000 €

mais je n'ai pas assez d'argent.

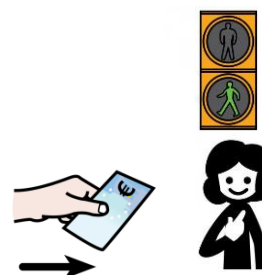


Je peux demander un crédit à ma banque.

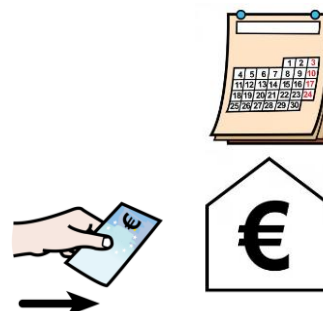


La banque n'est pas obligée d'accepter.

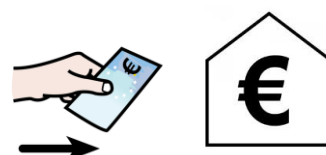
Si la banque est d'accord,
elle va me prêter les 3000 €.



Chaque mois,
je dois rembourser une partie des 3000 €.



Rembourser c'est rendre l'argent qu'on m'a prêté.



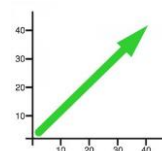
Je dois aussi payer des intérêts.

Les intérêts sont une somme reçue par la banque
en échange de l'emprunt.



Donc quand j'emprunte 3000 €

je dois rembourser à la banque plus que 3000 €.



Il faut faire attention avant de prendre un crédit.



Si j'ai besoin de prendre un crédit,

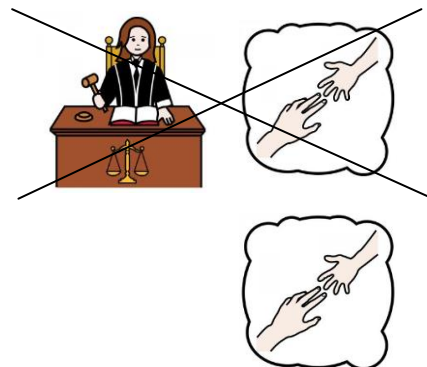
je dois demander un rendez-vous à la banque.



Si j'ai une mesure de protection juridique,
je dois y aller avec mon tuteur ou mon curateur.



Si je n'ai pas de mesure de protection juridique,
je peux me faire accompagner
par une personne de confiance
si cela me rassure.



Un guide réalisé par



ASSOCIATION FRANÇAISE DES PERSONNES
HANDICAPEES INTELLECTUELLES

Nous Aussi est l'Association française des personnes handicapées intellectuelles.

Nous Aussi a plus de 400 adhérents et 27 délégations locales dans toute la France.

L'association Nous Aussi permet aux personnes handicapées intellectuelles d'affirmer leur droit à prendre part aux décisions qui les concernent.

Nous aussi est le porte-parole de toutes les personnes handicapées intellectuelles, quels que soient leurs degrés de difficulté et leur cadre de vie.

L'association Nous Aussi souhaite rendre la société plus accessible pour les personnes handicapées intellectuelles et modifier le regard porté par sur le handicap intellectuel.

avec le soutien de la

FONDATION
CREDIT COOPERATIF
FONDATION D'ENTREPRISE



La Fondation Crédit Coopératif est une fondation créée par la banque Crédit Coopératif.

Une fondation est une organisation qui donne de l'argent à des associations pour faire des projets.

La Fondation Crédit Coopératif travaille depuis de nombreuses années.

Elle donne de l'argent à des projets qui aident les personnes qui ont des difficultés.

Elle donne de l'argent à des projets qui protègent la nature.

La Fondation Crédit Coopératif aide les personnes handicapées à être des citoyens comme les autres.

Elle a donné de l'argent à Nous Aussi pour faire le mode d'emploi de la banque.

La banque c'est important
car c'est l'endroit où je peux mettre et prendre mon argent.

Mais ce n'est pas toujours facile de comprendre
comment cela fonctionne.

Ce mode d'emploi m'explique en facile à lire et à comprendre
comment fonctionne la banque
et comment utiliser mon compte bancaire.

